



Engagement envers un environnement de compétition positif

En tant que parent/tuteur, je comprends que je joue un rôle important dans le développement de mon enfant au tennis et que j'ai la responsabilité de contribuer à un environnement de compétition positif pour mon enfant et pour les autres compétiteurs.

Je comprends que mes actions doivent être conformes aux Règles du jeu* et respecter l'esprit des lignes directrices suivantes :

- 1 J'encouragerai mon enfant à jouer de façon loyale, à faire preuve d'esprit sportif, à essayer de résoudre les conflits dans le respect et à se conformer aux *Règles du jeu**.
- 2 Je serai un modèle positif pour mon enfant en étant respectueux dans mon comportement envers les autres joueurs, entraîneurs, officiels, parents, spectateurs et représentants du tournoi. Je m'abstiendrai d'utiliser un langage inapproprié et ne me livrerai à aucune forme d'abus verbal ou physique ou harcèlement dans les médias sociaux avant, pendant ou après un tournoi.
- 3 Je comprends que je suis un invité dutournoi et je respecterai les organisateurs, les officiels, les entraîneurs et les employés des clubs.

- 4 Je m'abstiendrai de communiquer avec mon enfant ou son adversaire pendant un match, conformément aux règlements et à l'esprit du tennis (où les participants résolvent les problèmes par eux-mêmes).
- 5 Je m'assurerai que mon enfant donne le meilleur de lui-même, qu'il travaille fort et qu'il concourt loyalement, car je comprends que le résultat d'un match est parfois hors de son contrôle.
- 6 Je comprends que mes actions et mes paroles peuvent influencer la participation à long terme de mon enfant au tennis et son bien-être émotionnel et je suis là pour soutenir son désir de jouer.

J'ai lu et j'accepte les lignes directrices ci-dessus et je comprends qu'il pourrait y avoir des répercussions pour moi ou pour mon enfant (décrites dans les *Règles du jeu*) * s'il y avait une transgression aux règlements.

*Les Règles du jeu de Tennis Canada comprennent le Code de conduite. Les joueurs doivent savoir que certaines provinces administrent leur propre variation de ce code et des procédures disciplinaires.

